

Carcassonne, le 12 décembre 2022

## Communiqué de presse

# Plafonnement des tarifs électricité des entreprises

La mise à jour des tarifs d'électricité par les différents fournisseurs d'énergie rend la situation des artisans, commerçants, TPE et PME **dramatique**. Les fermetures se multiplient depuis des semaines et janvier 2023 sera le point de bascule vers des **faillites massives**.

Les drames pourtant clairement exprimés par la présence médiatique de nos amis boulangers ne sont que la partie émergée de l'iceberg, et ce sont bien **tous les métiers** de l'artisanat, du commerce, et de l'industrie qui vont, in fine, être concernés.

Le Ministre de l'Economie et des Finances a confirmé, jeudi 08 décembre 2022, des dispositifs d'aides **ridicules** et **inefficients**, montrant ainsi tout son mépris pour ce qui constitue **la plus grande entreprise de France**.

Les **causes** majeures de cette situation sont **connues** et emportent même le consensus général de tous les experts :

- Les décisions stratégiques des dirigeants quant à la capacité de production française d'électricité
- La libéralisation du marché de l'énergie en Europe

Les entreprises font déjà face aux conséquences économiques de la crise sanitaire, constatent une baisse d'activité et une forte hausse des prix de matières premières, assument les reports de charges, remboursent des PGE (prêts garantis par l'Etat), et ne peuvent, ni doivent, **pas plus que leurs clients**, supporter les conséquences directes de décisions vouées à l'échec.

Aussi **Antigone** lance ce jour une opération de **plafonnement du prix du kWh** par les entreprises, artisans et commerçants, de tous métiers.

**Il ne s'agit pas de refuser de payer les factures, mais de les payer au prix du kWh JUSTE, celui constaté avant l'envolée des tarifs.**

Notre porte-parole se tient à disposition pour présenter en détails et débattre du fondement de cette opération.

La Présidente